

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n°9

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>La rentrée des classes</i>	<i>p. 2 & 3</i>
<i>Point sur les débats aux réunions du conseil municipal</i>	<i>p. 4, 5, 6 & 7</i>
<i>La lettre de N-D de l'Isle</i>	<i>p. 7</i>
<i>Communication de la commission des travaux</i>	<i>p. 8 & 9</i>
<i>Avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</i>	<i>p. 10 & 11</i>
<i>Les festivités de l'été</i>	<i>p. 12 & 13</i>
<i>Les nouveaux Islois</i>	<i>p. 13</i>
<i>La renaissance de la bibliothèque municipale</i>	<i>p. 14</i>
<i>Réglementation vie pratique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Chères Isloises et chers Islois,

Ce numéro de votre bulletin municipal est l'occasion de revenir sur les festivités de l'été mais aussi de faire un point sur les nombreux travaux réalisés, en cours ou encore programmés par la commune.

Ainsi, des travaux de rénovation des peintures et des sols de plusieurs classes ont été effectués à l'école des Hirondelles. Avec l'aide de l'état et du département, nous avons également prévu la mise en accessibilité de l'école conformément à la législation en vigueur.

Pour la voirie, ce sera l'achèvement de la rue Georges Mauger qui sera réalisé avec au préalable la mise en souterrain des réseaux avec la contribution du SIEGE (Syndicat intercommunal électricité et gaz de l'Eure). A cette occasion, des aménagements de sécurité (ralentisseur, « écluses ») devraient permettre d'améliorer le partage de l'espace public au profit notamment des piétons.

Un grand merci aux membres de la commission travaux (Alain SILLIAU, Catherine De LA BROSSE, Charles MAILLARD et Patrick GUILLEMARD) et aux bénévoles qui œuvrent sous la houlette de Thierry LEPRÉ Maire adjoint aux travaux pour assurer dans les délais la maintenance de notre patrimoine.

Notre nouvelle agglo « Seine Normandie Agglomération » est sur les rails pour le 1^{er} janvier 2017 et le conseil municipal en a adopté les statuts (compétences) lors de sa dernière séance. D'ores et déjà, il a été décidé que celle-ci ne serait pas compétente en matière de PLU. Ainsi, les communes restent maîtresses de leur urbanisme, l'élaboration de notre PLU se poursuit et vous serez bientôt invité à prendre connaissance du diagnostic en cours d'élaboration.

Enfin, c'est avec plaisir que nous constatons le renouveau de notre bibliothèque avec des lectrices et des lecteurs en augmentation constante ainsi que des dons d'ouvrages. Un énorme travail logistique a été réalisé par toute une équipe sous la conduite d'Agnès GUILLEMARD responsable bénévole de la bibliothèque. Merci à tous !

Je vous souhaite à tous une bonne lecture du *Catenay* et vous donne rendez-vous pour nos prochaines manifestations, notamment pour rendre hommage aux Islois morts pour la France à l'occasion de la commémoration de la guerre 1914-1918, le 11 novembre à 11 heures où j'espère vous rencontrer nombreux.

Thibaut BEAUTÉ
Votre Maire

Rentrée des classes

Une rentrée pleine de surprises à l'école « Les Hirondelles »

Cette année, la rentrée des élèves et des enseignantes s'est effectuée sous le signe du changement !

Changement dans l'équipe pédagogique, puisque Madame Éluard est partie, remplacée par Madame Bénédicte Lacaille.

Changement de décor également :



La classe toute neuve des CM1 – CM2

C'est avec étonnement que petits et grands ont découvert les classes de Mesdames Sacko Challis et Lacaille entièrement rénovées, de même que l'atelier et le couloir.



La classe des CE2 – CM1



L'atelier et son tableau blanc interactif

Les élèves sont maintenant accueillis dans une ambiance à la fois colorée et propice au travail!

Enfin, un bouleversement dans les horaires comme le montrera l'article dédié à ce sujet.

Ce sont donc une soixantaine d'élèves, ravis, qui ont fait leur rentrée sous la bienveillante attention des trois enseignantes : Madame Lunel pour les classes de CE1/CM1, Madame Sacko-Challis pour les CE2/CM1 et Madame Lacaille pour les CM2. Madame Chaillou reste l'Assistante de Vie Scolaire de l'école et c'est toujours Madame Méheust qui en assure l'entretien.

École « Les Écureuils »

Une rentrée paisible pour l'école des Écureuils dont l'équipe reste inchangée.

Anne-Marie Drouet accueille 27 élèves de petite et moyenne section, assistée par Corinne Laurent-Leray.

La direction est assurée par Sylvie Varnière, assistée d'Audrey Saint-Denis. Elles accueillent, cette année, un petit groupe de 15 élèves de grande section et CP.

Rentrée des classes

Nouveaux rythmes scolaires

Depuis plusieurs années, les rythmes scolaires des écoles primaires et maternelles ont été modifiés.

La réforme des rythmes à l'école primaire a rendu obligatoire la répartition de l'horaire des cours de la semaine sur 5 matinées de classe et 4 après-midis, pour une durée hebdomadaire de 24 heures qui reste inchangée.

Fin des Temps d'activités périscolaires

Les trois heures dégagées l'après-midi étaient dédiées aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Pour les communes de Notre-Dame de l'Isle et de Pressagny l'Orgueilleux, c'est la CCAE qui organisait ces activités moyennant une participation des familles et de l'État.

Cette année, la communauté de communes a décidé de se désengager des TAP, laissant aux communes le soin de la gestion des activités périscolaires. Faute de moyens, le SIVOS a dû se résoudre à supprimer ces activités pour les remplacer par des heures d'accueil périscolaire.

Nouveau changement d'horaires des écoles

Ce changement a engendré un bouleversement dans les horaires de l'école. En effet, le lundi après-midi complet libéré l'an dernier, était dû à une dérogation, octroyée pour faciliter la gestion par la CCAE de ses équipes d'animation.

Dorénavant, les écoles sont contraintes à des horaires comprenant sept demi-journées de classe par semaine et un emploi du temps n'excédant pas 5 h 30 par jour.

Dans le regroupement pédagogique « Notre-Dame de l'Isle – Pressagny l'Orgueilleux », les vingt-quatre heures hebdomadaires ont donc dû être redistribuées sur la semaine, en respectant les prescriptions de la loi.

Les heures de cours ont donc été réparties de la façon suivante :

À Pressagny l'Orgueilleux :

- 8h 30 - 11h 30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins
- 13h 30 - 15h 45 les lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi.
- 13h 30 - 15h 00 le vendredi après-midi.

Les horaires de l'école de Notre-Dame de l'Isle sont décalés de 10 minutes.

- 8h 40 - 11h 40 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins
- 13h 40 - 15h 55 les lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi.
- 13h 40 - 15h 10 le vendredi après-midi.

Avant et après la classe, les enfants peuvent être pris en charge par les équipes assurant les heures de garderie périscolaire : Audrey Saint Denis, Corinne Leray (qui sont aussi les ATSEM de l'école maternelle), Dali Beaufremez et Marie-Pierre Tournon.



Ces nouveaux rythmes seront expérimentés pendant une année scolaire. Ils pourront être modifiés après l'évaluation de cette expérimentation.

Pascale Billard
Maire-adjointe aux affaires scolaires

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Conseil municipal du lundi 2 mai 2016

En préambule, Monsieur le Maire annonce avoir reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Madame Isabelle Ducou le 15 avril dernier. Son mandat de conseillère municipale prend donc fin à cette même date. Après approbation du procès-verbal du précédent conseil, suit un débat d'opportunité concernant la fusion avec Pressagny-l'Orgueilleux.

1. *Projet de fusion avec la commune de Pressagny l'Orgueilleux.*

Chaque commune a élaboré un état des lieux concernant les trois domaines suivants :

- Communication, vie associative, action sociale
- Bâtiments, travaux, voirie, urbanisme
- Budget, ressources humaines

Si une rapide étude comparative montre des approches relativement similaires dans les deux premiers cas, l'écart se creuse pour le troisième sujet, les fiscalités des deux communes n'étant pas basées sur les mêmes taux :

- taux communal foncier bâti : PO : 23,65% et NDI 13,36%
- taux communal foncier non bâti : PO : 87,42% et NDI 31,31%

M. le Maire a donc demandé à Mme la Trésorière des Andelys une simulation pour connaître l'incidence fiscale d'une fusion entre les deux communes.

A ce stade, il s'agit de peser les avantages et les inconvénients d'un tel rapprochement. Pour quel objectif ? Avec quels moyens et quels acteurs ? Trois conseillers, Mme Lerate, Mme Tison et M. Sillau se sont proposés pour travailler sur ce thème.

A ce jour, toutefois, il n'y a pas d'urgence à statuer et une réunion publique sera organisée lorsque la réflexion sera plus avancée.

2. *Attribution de subventions*

La subvention pour l'AISLC a été reconduite telle quelle (à l'exception de celle pour le Salon du Livre 2015 qui était exceptionnelle). *Idem* pour le Comité des Fêtes qui depuis l'an dernier propose une sortie pour les enfants du village. La Coopérative scolaire des Hirondelles, l'Association de gymnastique de Pressagny l'Orgueilleux, la Croix Rouge des Andelys, la Prévention

routière, la Sauvegarde de l'Environnement ont également retrouvé le même niveau de subvention qu'en 2015.

Viennent s'ajouter 60 € par aide pour la formation de trois de nos jeunes en contrat d'apprentissage : Morgan Martin (CFAIE de Val de Reuil), Margot Jouen (Maison familiale et rurale d'Enseignement agricole de Routot) et Jimmy Martins (CFA du BTP d'Evreux).

Pour l'AFM Téléthron, la commune préfère organiser un évènement sportif ou autre pour récolter des fonds...

Les « Restos du cœur », « L'Arbre aux légumes » recevront chacun 100 €, et « Accueil et Partage » à Vernonnet qui a pris le relais de notre CCAS se voit attribuer 300€.

Enfin, le Festival de Giverny ayant perdu cette année un de ses principaux sponsors, il a été décidé de lui attribuer une subvention de 1000 euros. En effet, pour la quatorzième année consécutive un concert se déroulera cet été dans notre église. Cette manifestation de qualité permet de mieux faire connaître notre commune, étape indispensable pour attirer de nouveaux habitants.

3. *Mise en œuvre de la loi NOTRe et projet de fusion des communautés de communes*

Dans le cadre de la future fusion entre communautés de communes commandée par l'application de la loi NOTRe, deux nouvelles réunions d'élus ont eu lieu fin avril 2016 : l'une à Vernon (« Pour un territoire mobile ») et l'autre aux Andelys (« Pour un axe Seine fort »). Ces réunions, conduites par le Cabinet Edater, voient un taux de participation élevé. Reprenant les contributions des premières sessions, elles permettent des échanges intéressants et une vision élargie des actions à mener pour optimiser la nouvelle synergie dans la communauté de communes élargie qui se profile. La gouvernance de l'ensemble a été évoquée mais reste encore à définir.

Deux autres réunions (« Bien vivre ensemble » et « Pour un éco-territoire ») sont prévues avant la conférence des Maires fin mai. Pour rappel, Monsieur le Préfet a arrêté le SDCl (Schéma départemental de coopération intercommunale) dont toute l'organisation devrait être opérationnelle début 2017.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

4. Journée environnement

M. le Maire annonce une journée «Environnement» samedi 7 mai au cours de laquelle trois ateliers seront proposés :

- Un déblayage des petits branchages, plusieurs arbres de bord de Seine, devenus dangereux, ayant été abattus. Les gros tronçons restent à la disposition des Islois;
- Un nettoyage des bords de Seine pour en retirer les dépôts sauvages ;
- Un atelier jardinage rue Mauger.

5. Arrêt du financement des TAP par la CCAE

Enfin est évoqué le problème des rythmes scolaires à la prochaine rentrée, la CCAE ayant décidé de supprimer les TAPE, trop coûteux et pas assez suivis. Un sondage est actuellement en cours avec différentes propositions faites par les parents d'élèves. Une réunion doit avoir lieu entre les parents d'élèves et le SIVOS, la décision finale revenant à ce dernier.



Conseil municipal du lundi 20 juin 2016



Après adoption du PV du conseil du 2 mai 2016, les délibérations portent sur :

1. la fusion de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et des Communauté de communes des Andelys et de ses Environs et d'Epte Vexin Seine

Suite à l'arrêté préfectoral n°2016-53 en date du 3 mai 2016, M. le Maire présente au conseil le projet de périmètre de la future Communauté de Communes selon la présentation faite lors de la deuxième Conférence Intercommunale des Maires.

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à l'adoption par le Préfet du schéma de coopération intercommunale du département de l'Eure, l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 définit le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de

la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure et des Communautés de Communes des Andelys et de ses Environs et Epte Vexin Seine.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, ce projet de périmètre est soumis, pour avis, aux organes délibérants des communautés de communes fusionnées et, pour accord, aux conseils municipaux des communes concernées. Les collectivités disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable Il est également précisé que l'EPCI issu de la fusion « hérite » des compétences des EPCI fusionnés et dispose d'une période de deux ans pour les compétences facultatives et d'un an pour les compétences optionnelles, durant laquelle une restitution de certaines compétences optionnelles et facultatives à ses Communes membres est possible selon une procédure dérogatoire.

L'EPCI issu de la fusion exerce donc de façon automatique les compétences précédemment confiées aux intercommunalités fusionnées par leurs communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017 en application de l'article 35-III de la loi NOTRe. Il donne également un avis favorable au projet de répartition des sièges par communes et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette fusion.

2. Création de l'itinéraire eurois de la vélo-route voie verte « la Seine à vélo »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de soutenir le projet départemental de la création de l'itinéraire eurois de la vélo-route voie verte « la Seine à vélo » desservant notre commune.

En effet, la vélo-route voie verte V33 « la Seine à vélo » est inscrite au Schéma national des vélos routes voies vertes et deux documents stratégiques d'échelle interrégionale mentionnent cet itinéraire comme prioritaire. Cet aménagement peut, en conséquence, faire l'objet de financements.

Ce projet de route s'inscrit dans un schéma de développement inter-régional (itinéraire de l'Avenue verte Paris Londres, impliquant le département des Yvelines et celui de la Seine-Maritime).

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Par ailleurs, la Vallée de la Seine présente un potentiel touristique largement sous-exploité avec un atout d'attractivité en plus pour la vélo-route : celui des impressionnistes. La France est la 2ème destination pour le tourisme à vélos derrière l'Allemagne avec une augmentation de 12% de fréquentation sur les véloroutes de 2013 à 2014. Pas moins de 18 tour-opérateurs et agences de voyages programment l'Avenue Verte dans leurs séjours touristiques.

Une étude réalisée par le Département de la Seine-Maritime fait ressortir des retombées économiques importantes avec une dépense moyenne par cyclotouristes de 65 euros par jour pour une saisonnalité étendue d'avril jusqu'à octobre.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable au tracé défini sur la rive droite de la Seine et d'apporter tout son concours au Département dans ses différentes démarches.

3. Autorisation signature marché travaux 2e tranche Rue MAUGER et demande subvention amendes de police 1, 2 et 3

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de SODEREF (maître d'œuvre), concernant les travaux de sécurité et d'assainissement en traverse sur la RD8 programmés courant 2016.

M. le Maire précise que les travaux de voirie liés, notamment à la sécurité, peuvent être subventionnés dans le cadre de la répartition des amendes de police. Ainsi les travaux envisagés pour la réalisation d'un plateau surélevé et d'une écluse feront l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

- Le montant prévisionnel de réalisation de l'opération 1 s'élève à 14.292,50 euros HT soit 17.151,00 euros TTC.
- Le montant prévisionnel de réalisation de l'opération 2 s'élève à 29.723,50 euros HT soit 35.628,20 euros TTC.
- Le montant prévisionnel de réalisation de l'opération 3 s'élève à 33.621,50 euros HT soit 40.345,80 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant prévisionnel de réalisation de l'opération présentée et autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des subventions au titre des amendes de police pour la réalisation d'un plateau sur-

élevé et d'une écluse dans le cadre des travaux de sécurité et d'assainissement prévus rue Mauger. Il pourra donc signer tous documents et actes afférents.

4. Cotisations retraites élus FONPEL

M. le Maire informe le conseil que les élus percevant une indemnité de fonction peuvent cotiser à un régime de retraite complémentaire. M. Thierry LEPRÉ précise qu'il n'est pas intéressé par ce régime de retraite. Le choix des élus s'est porté sur le système Fonpel au taux de 8%. Les élus ayant opté pour un rachat de point depuis leur élection en 2014, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'opportunité du rachat, étant donné que la commune participe pour une part équivalente au rachat de point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Thibaut BEAUTE, Mme Roselyne LARDY, M. Christophe LACAILLE et Mme Pascale BILLARD ne participent pas au vote), donne son accord aux élus pour leurs rachats de point Fonpel et pour une participation financière équivalente de la commune.

5. Participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs du Collège Léonard de Vinci - signature d'une convention Année 2016

M. le Maire informe le conseil qu'un enfant de la commune est scolarisé à Saint-Marcel. Or le SYGMES, qui assurait la gestion des équipements sportifs du Collège Léonard de Vinci, a été dissous en 2013 et la Commune de Saint Marcel assume désormais les frais de fonctionnement de ces équipements. Elle propose en conséquence aux communes de résidence des enfants bénéficiant des installations, de participer aux frais de fonctionnement de celles-ci. Cette année, la somme réclamée est identique à celle de l'année 2015 soit 70 €. Le conseil s'engage à verser à la commune de Saint Marcel la participation financière demandée.

6. Transports scolaires des Maternelles et Primaires

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pratique la gratuité pour le transport des élèves domiciliés à Notre-Dame de l'Isle et fréquentant l'école maternelle de Pressagny l'Orgueilleux ou l'école primaire de Notre-Dame de l'Isle. La commune verse à la CCAE les frais de transport pour l'année scolaire 2015/2016 pour 28 enfants au prix unitaire du transport de 25 €. Les frais sont toujours déterminés

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

pour l'année scolaire qui se termine et seront établis en fonction de la liste définitive. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reconduire la gratuité et de prévoir au Budget de fonctionnement la somme à payer.

7. Transports scolaires des secondaires.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis l'année dernière, il a été décidé de demander aux familles un forfait par carte de transport scolaire identique, que l'élève soit lycéen ou collégien – ce forfait s'élevait à 55 euros en 2015.

Cette année le tarif pratiqué par la CCAE pour ces transports reste inchangé soit 111 € pour les collégiens et 150 € pour les lycéens. M. le Maire suggère de conserver le forfait de 55 € à payer par les familles. Il est suivi, à l'unanimité par le conseil municipal.

8. Aménagement du temps scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement des rythmes scolaires relève de la compétence du SIVOS des Iles de la Seine auxquels participent les délégués de notre commune.

Néanmoins, la décision de modification des horaires de classe prise par le SIVOS s'inscrit dans les obligations légales qui imposent que ceux-ci se répartissent sur 9 demi-journées. Il a donc été décidé que, compte tenu de la suppression des TAPE, la réduction serait effectuée sur le vendredi après-midi.

9. Questions diverses.

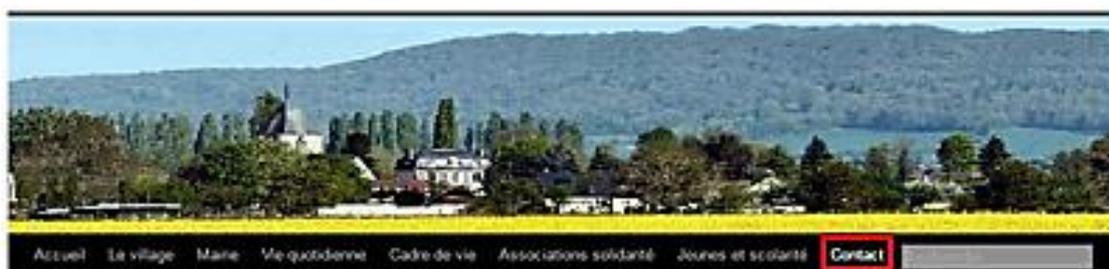
M. le Maire informe le Conseil Municipal que les réductions des dotations de l'état se poursuivent et que notre commune est impactée à la vue des premières notifications reçues.

Restez informés !

D'après les retours que nous en avons, vous êtes très nombreux à apprécier d'être informés par ce bulletin, tous les trimestres, sur ce qui se passe dans notre village... Nous sommes ravis d'avoir un retour aussi positif de nos efforts, mais, même dans une petite commune comme la nôtre, souvent, « il s'en passe des choses en 3 mois !... »

Si vous désirez suivre plus régulièrement l'actualité, être avertis en urgence (modification d'horaire ou de lieu de réunion, de spectacle, annonce d'événement exceptionnel inondation, tornade, ouragan ,ou autre... :-)) n'hésitez pas à vous faire inscrire sur la liste des destinataires de la « Lettre de Notre-Dame de l'Isle » en remplissant le formulaire que vous trouverez sur votre site à l'onglet «contact» reproduit ci-contre :

**Votre Webmaster,
Alain Favresse**



Contact

Ce site se veut interactif...

Si vous désirez faire un **COMMENTAIRE**, vous renseigner sur une parution ou nous faire part d'informations qui pourraient intéresser nos concitoyens n'hésitez pas à nous écrire via le formulaire [qui vous est proposé à la page suivante...](#)

D'autre part, une **BOITE A IDEE** vous est ouverte... [Par cet autre formulaire](#), veuillez nous communiquer vos propositions qui seront étudiées attentivement et vous serez, bien sûr, avertis de la suite que le conseil donnera à celles-ci ...

Pour vous tenir au courant de l'actualité de notre commune... inscrivez-vous gratuitement à la lettre de Notre Dame de l'Isle en renseignant le formulaire ci-dessous...

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Le mot de la commission travaux

Rénovation et embellissement de l'école

Voilà, l'été est terminé et la rentrée est derrière nous. L'équipe Municipale et les bénévoles se sont relayés pour assurer une rentrée des classes dans des locaux éclatants.



Peinture et sols.

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier *Catenay*, deux classes de l'école et l'atelier multimédia ont été rajeunis. La réfection des sols et peintures s'est déroulée entre juillet et août.

Merci ici aux bénévoles qui ont assuré déménagement et emménagement des classes de l'école ainsi que le nettoyage des mobiliers et les travaux de maintenance qui s'imposaient.



Réfection du réseau électrique et de l'éclairage

Pour renforcer la sécurité des réseaux à l'école, le schéma électrique a été revu et des prises supplémentaires ajoutées dans les salles pour éviter l'usage de « rallonges » ou « prises multiples ». Certains blocs de sécurité défectueux ont d'ores et déjà été changés.

Suite à des problèmes résiduels sur le réseau électrique de trois classes, l'intégralité des luminaires en sera changée, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, au profit d'un éclairage « Led » adopté pour limiter les coûts de consommation et maintenance. Au final, un vrai coup de jeune pour les locaux de nos bambins !

Maçonnerie

Le mur de l'enceinte de l'école a été joliment consolidé par notre agent, Emmanuel Scandella, que nous remercions pour la qualité de ce travail. Emmanuel s'étant malencontreusement blessé à l'occasion de son intervention, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le mot de la commission travaux

Réalisations et projets

Enfouissement des réseaux électriques

Avant...



Après...



L'entreprise Lesens a travaillé durant l'été sur la rue Mauger et la rue Petit Marie. ERDF doit intervenir début octobre pour les raccordements.

Encore un peu de patience... d'autant que dans la foulée débutera pour environ trois semaines les travaux de voirie de la rue Mauger par l'entreprise COLAS. Une réunion d'information pour les riverains a été organisée le 7 octobre 2016 à 18h30 en Mairie.

Divers.

Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été changé ; les locataires occasionnels auront de l'eau chaude... avec de la pression !

Avant de conclure cet article, quelques prévisions et travaux encore à l'étude.

Nous avons obtenu durant l'été un accord de subvention dans le cadre du dispositif « DETR », Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Cette subvention sera tout d'abord utilisée pour la mise en conformité des accès de l'école dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée pour les personnes en situation de handicap, qui fait suite à la loi de 2015).

Elle sera également mise à profit pour le changement des menuiseries de la salle de musique et la démolition du préfabriqué dans la cour de l'école. Pour des raisons de sécurité et pour éviter les nuisances, nous tenterons, dans la mesure du possible, de faire réaliser ces travaux durant les congés de Noël.

Lancement prochain de l'appel d'offre pour la mise en place de la Vidéo Protection Urbaine.

Voilà de quoi vous mettre en appétit pour notre prochain article du *Catenay* !

Mais avant de conclure définitivement cet article, je ne manquerai pas de remercier nos agents pour leur travail soigné qui contribue à la qualité de vie de notre village.

Thierry Lepré
Maire-adjoint à l'équipement et aux travaux

Accompagner les mutations territoriales

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme (lettre n°1)

Notre-Dame de l'Isle évolue et vos élus veulent maîtriser l'avenir pour préserver le cadre de vie. Les lois concernant l'urbanisme ont, ces dernières années, fortement changé et évolué mettant au premier plan l'économie d'espace : il ne sera plus admis de consommer des terrains vierges.

Pour cela, la commune a lancé l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) qui permettra d'élaborer un véritable projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour notre territoire.

La mise au point du PLU doit s'effectuer dans une démarche de concertation entre élus et administrés pour assurer un projet communal fort qui ne soit cependant pas la somme des intérêts particuliers. En parallèle les personnes publiques associées – qui sont les services du préfet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture... – auront aussi leur mot à dire, la mairie n'étant pas seule à donner des directives sur son territoire : c'est le principe d'association.

La première étape de l'étude du PLU, à savoir le diagnostic, va débuter. Vous trouverez dans cette lettre le déroulement qui servira de base de travail.

Tout au long de cette procédure, vous serez informés et invités à faire part de votre avis et de vos interrogations sur la rédaction du document d'urbanisme essentiel qu'est le PLU.

Objectifs et Enjeux du P.L.U.

Définition d'un plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document d'urbanisme réglementaire définissant la planification urbaine sur la commune. Il délimite les différentes zones (naturelles, agricoles, urbaines, etc.) en précisant notamment les occupations du sol autorisées et l'aspect extérieur des constructions.

Jusqu'à aujourd'hui, ces règles étaient inscrites dans le plan d'occupation des sols (POS). La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) a imposé le remplacement du POS par un PLU.

Un véritable projet communal

Au-delà des évolutions réglementaires, la différence entre un POS et un PLU réside dans l'instauration d'un véritable projet communal pour la dizaine d'années à venir.

La commune doit se fixer différents objectifs (de croissance démographique, de préservation de l'environnement, etc.) avant de délimiter des zones et de préciser leur réglementation.

Un P.L.U s'inscrit dans le contexte local

Le plan local d'urbanisme doit respecter les documents supra-communaux existants tels que le schéma de cohérence territoriale (le SCOT), les servitudes d'utilité publique, etc..

Il doit également prendre en compte les contraintes techniques inhérentes au territoire (comme le caractère inondable de la Seine) et aux finances locales ; il doit montrer comment il réduit le prélèvement de terrains constructibles.

Objectifs et enjeux de la révision du P.L.U.

La transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme a été votée par délibération du conseil municipal du 1er juillet 2015.

Cette volonté répond à deux objectifs majeurs :

1. utiliser le document d'urbanisme comme un levier d'évolution du territoire pour répondre aux enjeux communaux et à ceux définis par les lois en matière d'urbanisme et d'habitat.

2. Retrouver une maîtrise foncière de la commune pour assurer son développement, protéger et valoriser le patrimoine bâti, préserver son identité paysagère, assurer un équilibre entre les diverses activités : agriculture, industrie, tourisme, commerce et artisanat, assurer l'adéquation entre le développement du territoire communal et les objectifs du Grenelle de l'environnement, organiser l'espace afin de créer des lieux de vie de qualité pour toutes les tranches d'âges de la population et maintenir par un développement harmonieux un habitat de qualité dans le village tels sont les principaux objectifs de la commune.

Les préoccupations environnementales prendront toute leur place dans la définition du projet de PLU que ce soit à l'échelle globale ou dans la pratique quotidienne des différents lieux de vie de la commune. Cela pourra se traduire par des objectifs de protection et de valorisation des espaces naturels comme supports de biodiversité, de maintien du caract-

Accompagner les mutations territoriales

rière paysager de la commune et de qualité du cadre de vie.

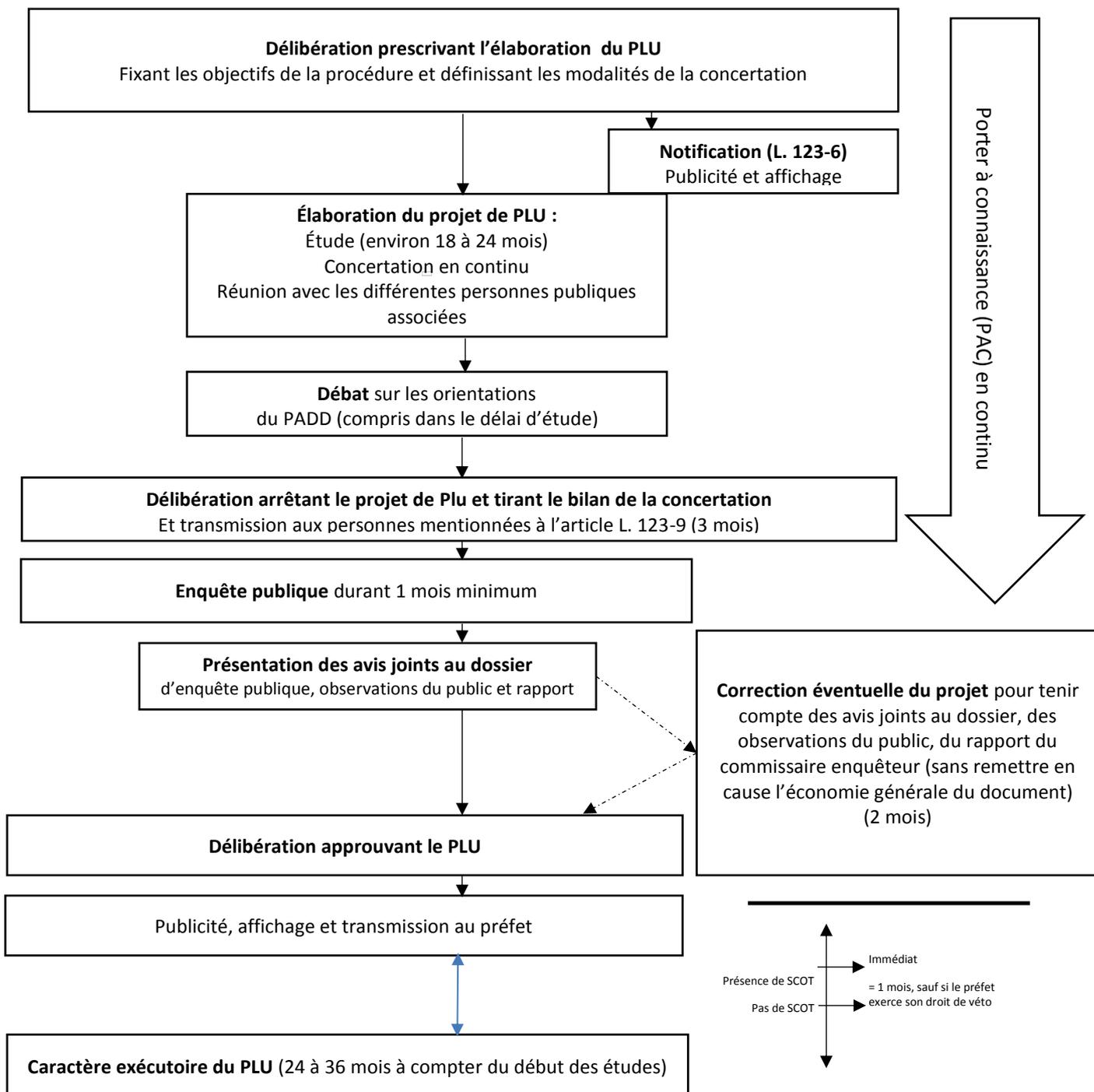
Les étapes du P.L.U. et la concertation

L'élaboration du plan local d'urbanisme comprend plusieurs étapes réglementaires. Au fur et à mesure de l'avancée de ce projet, différents moyens d'information

seront mis à votre disposition et vous serez invités à faire part de votre avis sur les orientations prises, notamment sur le site internet de la commune où une boîte aux lettres attend vos remarques à l'adresse suivante :

plu@notre-dame-de-lisle.fr

**Le Maire
Thibaut BEAUTÉ**



Festivités d'été

Des foires à tout réussies

Cette année, les festivités d'été n'auront pas été faciles à organiser. Les feux de la Saint Jean et la fête de la musique ont dû être annulés pour cause d'intempéries, l'esplanade des bords de Seine ayant été rendue impraticable pour cause d'inondations. Tout avait pourtant été mis en œuvre pour accueillir les nombreux visiteurs qui font chaque année honneur aux foires à tout : abattage des arbres dangereux, bûcheronnage par des bénévoles et nettoyage habituel des bords de Seine.



Il a donc fallu modifier un peu le programme et les habitudes pour organiser les réjouissances que tout le monde attend. Ainsi la première foire à tout du 3 juillet est remontée jusqu'en haut de la rue Delavigne et a même débordé rue Maurice Coeuret...

La buvette a dû être installée vers le milieu de la rue Delavigne..



Cette nouvelle organisation a su plaire à un large public, comme en témoigne le succès inespéré de la seconde foire à tout du 10 juillet qui, sans quitter les rues a également réinvesti les bords de Seine. Il y a bien longtemps que nous n'avions pas eu autant d'exposants !

Un grand merci au bureau du Comité des fêtes, à tous les adhérents et bénévoles, à M. le maire et à tous ceux qui ont rendu possible les manifestations proposées.

Luc Potin

Président du comité des fêtes



A vos agendas !

le 08 octobre 2016 : moules frites

le 20 novembre 2016 : couscous

le 21 janvier 2017 : choucroute

le 19 février 2017 : loto

Les Normands ont débarqué !

Le 25 juin dernier, « le traditionnel spectacle en bord de Seine » s'est tenu en fait au pied de l'Eglise de Notre-Dame de l'Isle dans la tente du Comité des fêtes aménagée à cet effet.



La compagnie «Modja» a donné un spectacle intitulé Les Normands débarquent, d'après un roman de Gilles PIVARD et Pierre EFRATAS. Une mise en scène inventive



et pleine de surprises qui a captivé petits et grands leur faisant revivre, comme s'ils y étaient, la terrible bataille d'Hastings qui changea le cours de l'histoire de l'Europe!

Concert du festival de musique de chambre à Giverny

Le 19 août dernier, le chœur de l'église a, pour la treizième année consécutive, résonné au son d'instruments à cordes et à vent, et pour la première fois la municipalité de Notre-Dame de l'Isle peut s'enorgueillir d'avoir été un des partenaires actifs du Festival de Musique de Chambre de Giverny. En introduction, Michel Strauss, Directeur du Festival, rappela la philosophie qui sous-tend cette manifestation : mélanger les générations de musiciens — afin que les plus jeunes bénéficient de l'expérience de leurs aînés —, et les cultures (18 nationalités tout au long du Festival !) à l'instar du Festival de Marlboro aux Etats-Unis.

C'est avec « Oh, la Lune ! », œuvre de la finlandaise



Kaija Saariaho, que le concert débuta : musique contemporaine, très visuelle et imaginative où les harmonies stridentes, rauques, et les silences reflètent bien tous les sons singuliers de la nuit provoquant un choc qui nous oblige à rompre avec notre écoute « classique ».

Le concert se termina avec le « Quintette pour piano en do mineur op.115 n° 2 » de Gabriel Fauré (1845-1924), professeur de composition de Ravel et figure musicale importante de la fin du XIXème.

Considérée comme œuvre de maturité cette pièce, cependant très rythmée, nous offrit après un andante moderato plein de charme et de douceur un final ardent qui déclencha un tonnerre d'applaudissements parmi les nombreux spectateurs...

Soirée réussie dont la dernière image, émouvante, restera celle de tous ces jeunes très talentueux, de toutes nationalités (canadienne, française, japonaise, polonaise, russe, taiwanaise, ukrainienne...), pleins d'espoir en leur capacité à changer le monde grâce au pouvoir de la musique...

Catherine de La Brosse

Bienvenue aux nouveaux islois

Dans cette rubrique, nous avons désormais coutume d'aller au-devant des islois qui nous rejoignent dans le courant de l'année, afin de faire plus ample connaissance.

Catherine et Ronald Legrand-Telusson, Pressagny le Val

C'est très chaleureusement que Catherine Legrand m'accueille et me conduit vers sa belle terrasse en bois à l'arrière de la maison. Avec la lisière de la forêt d'un côté et le Catenay qui bruisse paisiblement au bas de leur jardin l'on comprend qu'elle ait trouvé là avec Ronald, l'idéal qui leur correspondait après avoir vécu de nombreuses années à Aulnay-sous-Bois.

L'environnement visuel, le calme, les voisins, le chant des oiseaux, celui des coqs le matin qui se répondent, ils apprécient chaque jour ce petit microcosme de la rue du Moulin...

Ils aiment par-dessus tout y recréer avec leurs quatre fils, leurs trois petites filles à eux deux, et de nombreux neveux et nièces l'atmosphère si joyeuse qu'ils ont connue dans d'autres lieux.

Secrétaire médicale chez un gastro-entérologue parisien à plein temps durant une très longue période, Catherine Legrand maintient son activité une fois par semaine, ne coupant pas ainsi brutalement avec ce métier de contacts qu'elle aime tant.

Lui est brancardier à Paris et c'est à travers le bricolage et surtout la musique qu'il trouve sa détente. Batteur au sein de plusieurs groupes avec lesquels il se produit parfois, il aime y retrouver cette « musique des îles », qui lui rappelle sa Martinique natale.

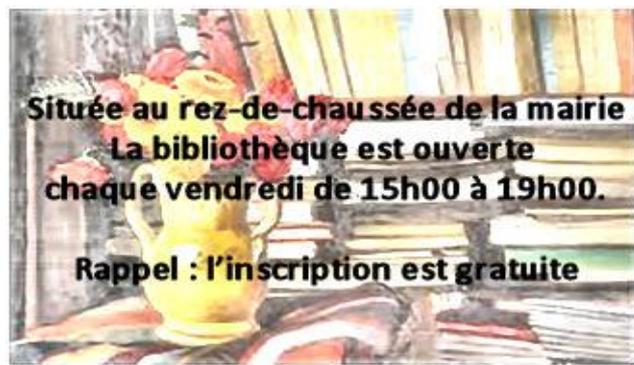
La maison étant installée, Catherine Legrand, très sportive, s'est inscrite dans un club à Vernon mais aimerait reprendre la « grande » randonnée qu'elle pratiquait assidument précédemment. C'est dans cet objectif qu'elle souhaiterait pouvoir rencontrer d'autres amateurs islois afin de partager cette passion.

Cet appel sera-t-il entendu ? Nous l'espérons très sincèrement...

Catherine de La Brosse

**Bienvenue au plus jeune d'entre nous,
Lubin Ughetto, né le 18 juin 2016.
Félicitations à ses heureux parents !**

Bibliothèque municipale



La gestion est désormais informatisée

Nous avons mis à profit la fermeture estivale pour terminer le travail d'informatisation de la bibliothèque.

Dernières acquisitions

Vous trouverez désormais sur le site de la mairie, dans la rubrique « Bibliothèque » la liste des nouveautés adultes et jeunes.

Nouveau service : La bibliothèque vient à vous !

Peut-être ne pouvez-vous pas venir à la bibliothèque parce que les horaires d'ouverture ne sont pas compatibles avec votre emploi du temps ? Ou vous avez des difficultés à vous déplacer ?

Un service de livraison gratuit des prêts à domicile est à votre disposition.

Pour en profiter, merci de vous faire connaître :

- soit en venant vous inscrire directement à la bibliothèque
- soit en envoyant un courriel à l'adresse de la bibliothèque : biblio@notre-dame-de-lisle.fr soit en téléphonant à la mairie
- soit en en faisant part à quelqu'un de votre connaissance ou à un des membres de l'équipe qui peut faire la démarche à votre place.

Dons d'ouvrages

Nous recevons régulièrement des livres en dons. Nous en remercions les généreux donateurs. Cependant, nous devons attirer votre attention sur le fait que tous ces livres ne seront pas forcément intégrés dans nos collections.

Nous ne pouvons accepter les ouvrages :

- 1/ tombés en désuétude
- 2/ en mauvais état (sales, jaunis, comportant des traces d'humidité, dégageant de mauvaises odeurs, ...)
- 3/ comportant des annotations, des mots ou phrases surlignées
- 4/ scolaires, trop techniques ou trop spécialisés

5/ dont le contenu ne respecterait pas la déontologie attachée à une bibliothèque municipale

6/ en langue étrangère.

Par ailleurs, les dons ont un coût pour nous, non pas d'achat, mais de traitement et de stockage. Avant d'être mis à disposition du public, ces livres devront être répertoriés, cotés, catalogués et équipés.

En conséquence, suivant l'intérêt de leur contenu et leur état physique, les livres que nous ne conservons pas peuvent être proposés à des associations caritatives, vendus, échangés dans un troc de livres, ou transformés en papier recyclé. L'argent récolté des ouvrages vendus servira à acheter d'autres livres.

Si ces dispositions vous agréent, nous acceptons vos dons avec plaisir.

NOUS VOUS REMERCIONS DE NOUS AIDER AINSI A CONTRIBUER A LA BONNE IMAGE DE NOTRE BIBLIOTHEQUE EN PROPOSANT AUX USAGERS DES OUVRAGES AGREABLES A CONSULTER.

A bientôt d'avoir le plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer.

**La responsable de la bibliothèque,
Agnès Guillemard**



Le 25 juin prochain aura lieu la seconde édition de notre salon du livre "NOTRE-DAME DE LIRE"

Vous aurez le plaisir d'y rencontrer une cinquantaine d'auteurs en dédicaces et d'assister à de nombreuses animations pour tous les âges. Toute l'équipe de l' AISLC vous attend pour partager cet événement sur les bords de Seine. Si vous aussi vous avez envie de vous investir dans l'organisation de ce salon, merci de prendre contact au 06.12.48.68.78

Pascale Billard

Vie pratique - Réglementation

Inscription sur les listes électorales

Pour voter, **inscrivez-vous... !**

Selon le Code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Quelles sont les conditions à remplir pour s'inscrire ?

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- Jouir de vos droits civils et politiques.

Quand s'inscrire ?

L'inscription doit impérativement avoir lieu **au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.**

Deux façons de s'inscrire : sur Internet ou en mairie.

Inscription en ligne	Inscription en mairie
<p>La marche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée :</p> <p>Il suffit de créer son compte sur mon.service-public.fr.</p> <p>Vous pourrez ensuite remplir le formulaire Afin de procéder à l'inscription sur les listes électorales, auparavant,</p> <p><u>vous devez numériser les pièces justificatives suivantes :</u></p>	<p>➤ Vous pouvez vous inscrire toute l'année aux heures d'ouverture de la mairie.</p> <p>➤ Pour les personnes ne pouvant se déplacer (notamment les malades, personnes handicapés, Français établis à l'étranger), les demandes d'inscription peuvent être effectuées par correspondance, de préférence sous pli recommandé (joindre un certificat d'immatriculation délivré par le consulat si vous êtes Français établi à l'étranger).</p> <p>Les demandes peuvent également être déposées par un tiers dûment mandaté avec les mêmes pièces justificatives</p> <p><u>Pièces à apporter en mairie :</u></p>
<p>➤ Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an. (A défaut d'un tel document, l'intéressé peut produire un certificat de nationalité délivré par le greffe du tribunal d'instance du domicile et une pièce d'identité telle que le permis de conduire</p> <p>➤ Justificatif de domicile de moins de 3 mois établi à vos nom et prénom, de préférence facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe.</p>	



Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

Elagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules. De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.



DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Attention ! passage à l'horaire d'hiver depuis le 1^{er} octobre.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys	ARTISANS	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehironnelle.fr CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Gaoudi - Peinture 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60 Méheust Reynald Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. RVS Desmousseaux Bruno Vente de remorques Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.79.04.00.11 www.remorques-val-de-seine.fr M. JEGADO Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys 27940 Notre Dame de l'Isle Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/	Gîte Charmoye, Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
ECOLES	Assistants maternelles	SANTE / BIEN ÊTRE	Infirmières D.E.
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous	
Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Turgis Isabelle 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	SERVICES D'URGENCE	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 EDF : 0810 33 30 27
	ASSOCIATIONS	SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69.	SOS Essaim de guêpes M. Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92. Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03.78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	MENTIONS LEGALES	
	INDUSTRIE		Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Thibaut Beauté ; Pascale Billard ; Agnès Guillemard ; Thierry Lepré. Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Sébastien Lecornu	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55. GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97		
SERVICES DE L'ETAT			
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.			